

Arrêté relatif à la proclamation des résultats pour les élections partielles du collège des étudiants du conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 le code de l'éducation et notamment les articles L711-1 et L713-1,

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment les articles 5 et 52,

Vu le règlement intérieur de La Prépa des INP de Toulouse INP et notamment les articles 3 et 4,

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 7 novembre 2025 relative à l'organisation des élections partielles du conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP,

Vu la consultation du comité électoral consultatif réuni le 7 novembre 2025,

Vu l'arrêté de recevabilité des candidatures pour les élections partielles du Conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP en date du 25 novembre 2025,

Vu le procès-verbal de dépouillement,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

À l'issue du scrutin qui s'est déroulé les 1^{er} et 2 décembre 2025, la Présidente de Toulouse INP proclame les résultats des élections partielles du Conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP.

Article 2 : Conseil de la Prépa des INP

Sont proclamées élues au conseil de la Prépa des INP, les personnes dont les noms suivent :

Collège des étudiants de 1^{ère} année :

	NOM Prénom
1	PETIT Estelle (titulaire)
2	TORRES Naïs (suppléante)

Article 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Intranet de Toulouse INP et affiché dans les locaux de La Prépa des INP.

Toulouse, le 3 décembre 2025

La Présidente de Toulouse INP,

Dominique POQUILLON